Séminaire atelier

sur

Le rôle de la Société Civile dans le Développement et la Reconstruction nationale

Centre IWACU KABUSUNZU 15-17-1997
Avec l'appui de: CCOAIB, CLADHO, PREFED, NCOS

RAPPORT

Préparé par:

le

Secrétariat Permanent Provisoire de la Société Civile Rwandaise

Avenue du Mont Huye,
Bâtiment ARDI,
Mailing address: ARDI Tél/Fax: (250) 73961 B.P.1993
CCOAIB Tél/Fax: (250) 75883

Contact: Bonaventure MULIGANDE

Rédaction du rapport: GAHIGIRO J D, CCOAIB

TABLE DES MATIERES

Remerciements

I. Introduction

I.1. Cadre du séminaire
I.2. But et objectif
I.3. Organisation des travaux

II. Déroulement

II.1. - Ouverture
II.2. -Discussions préliminaires (Pleinière)
II.3. - Travaux en ateliers
II.4.- Synthèse
II.5. - Échanges et débats
II.6. - Clôture
Communiqué final
Mot de clôture

III. Suivi du séminaire

Annexes:

A. Document de travail
B. Liste de participants

Merci

Nous adressons nos remerciements au Bureau provisoire de la société civile qui a préparé ce séminaire et en a assuré l'animation, et les initiateurs de ce programme de relance de la société civile rwandaise.

Mais c'est surtout les participants, avec leur patience, leur sens critique, leur franc parler, et leur esprit démocratique, leur soif inassouvie et leur mobilisation qui ont enrichi et donné forme à une autre approche du concept de société civile. La réflexion continue, la recherche aussi. Nous sommes convaincu que l'engagement ira en croissant. Ensemble nous construisons une vraie société civile Rwanda-Rwandaise.

L'animation de ce séminaire n'a pas été confié aux détenteurs des idées patentées. Cela était fait exprès. Elle a été faite par des personnes spontanées et volontaires, nues par cette soif, ce désir de recherche de solutions alternatives. Nous leur sommes redevables pour leur générosité.

Le CCOAIB et le CLADHO ont donné un appui financier déterminant à la préparation et à la relance de la Société Civile. Le PREFED a suivi la réflexion et financé l'atelier. NCOS a financé la diffusion du présent rapport; qu'ils en soient remerciés.
D'autres associations ont soutenu de façon pas vraiment visible; nous citerons ARDI, l'unité de production de la société Civile, Aramet, nos remerciements à leur égard sont tout aussi sincères.

Le chemin est encore long et exige plus d'engagement: en idées, en moyens humains, financiers et matériels.

Merci à vous tous, qui avez répondu à notre invitation, ceux, ayant pu y répondre, avez cependant manifesté votre intérêt à cet atelier; tous ceux qui, de près ou de loin, avez contribué à la réussite de cet atelier. Merci!

Bienvenue enfin aux nouveaux membres, désignés pour élargir le bureau Provisoire en une Commission de suivi.

Bonaventure MULIGANDE
Secrétaire Permanent Provisoire

I INTRODUCTION.

II. CADRE DU SÉMINAIRE

Le Rwanda vient de vivre des moments les plus tragiques de son histoire. Il entame aujourd'hui une phase dite de réhabilitation et de reconstruction nationale. La Société Civile Rwandaise elle-même, fort affectée par les récents événements se relance petit à petit et veut participer à l'effort national

En 1993, initiée par le Centre IWACU et ARDES Table Ronde, une réflexion avait été menée sur le rôle de la Société Civile dans le développement et la démocratisation au Rwanda. Il avait été alors jugé opportun de mettre en place une plate-forme de la Société Civile Rwandaise.

Cette structure mise en place, dans un environnement socio-politique des plus difficiles, n'a jamais pu fonctionner et jouer pleinement son rôle.

Après la guerre, les institutions qui avaient été proposées pour faire partie du Comité de suivi se sont retrouvées en mars 1996 sur invitation du CCOAIB pour la relance de la Société Civile Rwandaise. Elles ont alors mis en place un bureau provisoire de coordination, avec pour mandat d'élaborer un projet de programme d'activités, de définir les modalités de mise sur pied d'un secrétariat permanent provisoire et de préparer un séminaire atelier. Celui-ci devait avoir pour objectif notamment d'informer les nouveaux membres et de préparer une conférence nationale regroupant toutes les associations.

Elles ont décidé qu'un secrétariat permanent devrait être mis en place pour les contacts et la coordination de toutes les activités, jusqu'au congrès constitutif. Le secrétariat permanent a commencé à fonctionner en juillet 1996 et c'est lui qui a appuyé le bureau provisoire pour la préparation du présent séminaire.

I.2 BUT ET OBJECTIFS

Le séminaire se proposait de rassembler quelques représentants de la Société Civile pour étudier l'avenir de la Société Civile Rwandaise.

Il avait pour but de réfléchir sur les principes et modalités, les voies et moyens de mettre en place une Plate-forme de la Société Civile Rwandaise.

A l'ouverture du séminaire, 3 objectifs étaient prévus:

1. Définir et déterminer les moyens de mettre en place une Société Civile Rwandaise et adopter ses textes de base (charte et règlement intérieur).

2. Élaborer un code de conduite qui doit la guider.

3. Déterminer un projet de plan d'action de la Société Civile Rwandaise dans la participation à l'effort national de stabilisation de la société pour un développement économique dans les normes à jour.
Ce projet de plan d'action aurait été élaboré pour être soumis à un congrès national constitutif au cours duquel les associations et collectifs qui le désirent adhéreraient à la charte.

Comme on le verra dans le déroulement, ce programme judicieux mais ambitieux ne sera pas entièrement exécuté. Les travaux de l'atelier ont été focalisés sur le diagnostic de la Société Civile Rwandaise avant 1994 et ce que doit être la Société Civile Rwandaise souhaitée à l'heure actuelle et sur son fonctionnement de façon globale, à l'avenir.

I. 3 ORGANISATION DES TRAVAUX

Le premier jour du séminaire a été entièrement consacré à des discussions en plénière, entrecoupées de courts exposés-témoignages sur les expériences de la Société Civile, au Rwanda avant 1994, et ailleurs.

Le deuxième jour fut consacré en grande partie aux travaux de groupes et à un début de restitution de ces travaux.

Le troisième jour servit à la deuxième partie de la restitution des travaux de groupes et à leur synthèse globale. Celle-ci a débouché sur un consensus sur ce que devrait être le suivi de ce séminaire atelier sur le rôle de la Société Civile Rwandaise.

II. DEROULEMENT DES TRAVAUX

II.1. OUVERTURE

Le cérémonies d'ouverture du séminaire atelier sur le rôle de la Société Civile Rwandaise dans le développement et la reconstruction nationale ont été présidées par Monsieur Anicet KAYIGEMA, président du collectif des ONG rwandaises de développement, CCOAIB et membre du bureau provisoire, en présence des autres membres du bureau provisoire.

Dans son mot d'ouverture et de bienvenue, Monsieur KAYIGEMA a souligné que depuis plus de 30 ans, le peuple rwandais vit dans un engrenage, une spirale de la négation des valeurs humaines. Il a ensuite déclaré que le moment était venu de travailler ensemble, de trouver des synergies pour les interventions de tous les acteurs de la Société Civile.

Il a défini la Société Civile comme *une traduction de la conscience collective et du bien être de la population. Il a tout de même déclaré que le débat restait ouvert, que l'atelier serait un cadre d'échange d'expériences de terrain pour arriver à des conclusions claires en vue du bonheur de notre peuple.*

Il a en outre ajouté *qu'on ne peut parler de Société Civile que quand il existe une structure dans laquelle se retrouvent tous les acteurs.* Il a invité les participants à proposer une structure et des textes qui devraient la guider.

II.2. DISCUSSIONS PRÉLIMINAIRES

La présentation de l'ordre du jour et des thèmes prévus pour le séminaire a été suivie d'un débat libre fort animé dont les points saillants sont présentés dans l'ordre où ils sont apparus:

.3 jours sont insuffisants pour traiter en profondeur d'un sujet aussi important.

.Il aurait fallu se limiter à la définition de ce que la société civile a été de ce que nous voulons qu'elle soit, et à amender les textes de base.

Le séminaire devrait être orienté sur des considération et des principes généraux et laisser aux commissions techniques, à mettre en place, le soin d'approfondir et de concrétiser ces principes.

Ne pas aborder la question de l'environnement social et économique ni les défis de la mondialisation qui exigeraient beaucoup de temps. Se contenter de les garder à l'esprit durant les débats.

Il serait possible à la rigueur de tracer les grandes orientations de la Société Civile Rwandaise, mais pas de déterminer un plan d'action dans la phase actuelle où le concept de société civile n'est pas compris de la même manière par tous les participants.

.Le présent séminaire devrait se limiter à produire un mémorandum en vue de la mobilisation des autres acteurs qui n'ont pas été invités. Avant de penser à préparation d'une assemblée générale, il faudrait préalablement faire un inventaire des composantes de la société civile rwandaise.

Il ne faut pas relancer la Société Civile Rwandaise en parlant des expériences de 1993, il faut tout reprendre à zéro de façon à ce que tous les participants puissent cheminer côte à côte dans la région.

.Il ne faut pas partir des expériences étrangères: que les rwandais eux-mêmes mènent la réflexion sur le sujet sans aucune autre référence.

. Il est intéressant de mener une réflexion personnelle et originale sur la société civile, son concept, son contenu; mais ceux qui possèdent une certaine expérience pourraient préalablement la faire partager à d'autres.

.Personne n'a autorité sur l'organisation, le concept ou la représentativité de la Société Civile.

La première option fut de se répartir en groupes sans préalablement écouter les expériences, mais en regroupant les participants autour de personnes possédant cette expérience. Cette option bien que ayant apparemment été acceptée par la plupart ne fut pas suivie. Après objection et réflexions, il fut jugé préférable d'écouter ensemble les différents témoignages avant d'aller travailler dans les différents groupes qui avaient été constitués. Toute personne possédant une information était conviée à la faire partager aux participants.

Le Secrétaire permanent provisoire de la société civile a tenté de circonscrire le concept de société civile. C'est *une structure regroupant des associations et des individus œuvrant au sein des organisations non gouvernementales, qui n'ont pas un but lucratif ou des ambitions politiques et qui œuvrent au développement de la population.*

Cette structure joue le rôle d'intermédiation entre les pouvoirs publics et la population en préservant sa liberté et son autonomie.

Ces personnes parlent au nom de la population bien qu'elles n'aient pas été élues, la légitimité de leur représentativité leur vient du fait qu'elle travaillent avec elles, et qu'elles véhiculent leur conscience collective.

Elles constituent un contre-pouvoir, pas une opposition politique. La Société Civile n'est pas un pouvoir et ne vise pas un pouvoir politique, elle n'est pas au service du pouvoir

mais est concernée par le pouvoir. Elle propose des alternatives. Ses relations avec les pouvoirs publics sont régies par des relations de respect mutuel et de complémentarité.

D'autres informations ont été livrées par des participants et ont fourni les témoignages suivants que nous livrons dans leur ordre d'apparition:

- L'idée de Société Civile au Rwanda est venue des ONG internationales et a été cautionnée par le gouvernement de l'époque, qui voulait montrer à la face du monde qu'il avait évolué dans la démocratisation.

- La Société Civile Ruandaise n'en a jamais été une. Elle avait des colorations de partis politiques. Elle n'avait pas de positionnement propre.

-Le Concept de Société Civile qui avait été adopté n'était pas typiquement Rwandais, il subissait des manipulations de la part de la communauté internationale qui avait ses intérêts - faire pression aux gouvernements africains à travers les ONG locales.

La Société Civile possède un grand pouvoir de mobilisation.

- Les difficultés rencontrées en 1993 venaient du fait que les membres de la Société Civile aspiraient à faire carrière. La Société Civile leur servit de voie d'accès aux postes de haute responsabilité au sein de l'appareil politico-administratif.
On a assisté alors à un phénomène de féodalisme au sein de la Société Civile. Il fallait, pour obtenir des fonds des bailleurs, épouser la ligne de tel ou tel responsable d'ONG rwandaise influent auprès desdits bailleurs.

- La société civile a perdu sa crédibilité à ce moment là, du fait que ses leaders cherchaient leur prestige dans le fait d'être amis de l'un ou l'autre ministre. Un autre facteur qui les déconsidéra fut celui de ne pas avoir de position tranchée face à ce qui se passait, et renvoyait dos à dos les divers protagonistes d'alors (1993).

- Une partie de la Société Civile était progouvernement tandis que l'autre était anti-gouvernement, sans positions nuancées.

-"Où est la société civile Rwandaise?", "Pourquoi n'est-elle pas active?", sont des préoccupations fréquentes des bailleurs de fonds.

- La responsabilité que nous voulons assumer est grande. Si nous voulons construire une Société Civile Rwandaise, pensons - nous aussi à tous les rwandais qui ne vivent pas au pays?

- En 1993, le pouvoir a créé des associations parallèles et récupéré la société civile. Il existait également une forme de récupération par les ONG internationales.

- La société civile rwandaise est une réalité et elle fonctionne mais il ne faut pas que la société civile s'organise en fonction des fonds fournis par les bailleurs mais par elle-même, progressivement.

- La Société Civile n'est pas au service du pouvoir mais il n'est pas indispensable qu'elle s'oppose à lui.

- Quelle garantie avons - nous ? de quelle forces disposons - nous pour éviter d'être manipulés par ceux qui possèdent le pouvoir et l'argent ? quelle stratégie allons - nous utiliser pour que la mentalité féodale soit extirpée de la population rwandaise
- Comment allons - nous intégrer les associations de défense des groupes spécifiques ? Puisqu'il naît chaque jour des associations qui disent promouvoir et défendre les intérêts d'un groupe particulier sans se préoccuper des autres composantes de la Société Ruandaise.

- N'y a t-il pas des actions plus urgentes que la mise en place d'une plate-forme de la Société Civile Ruandaise ?

- Pourquoi la Société Civile est-elle née en 1990 et pas avant Que reproche-t-on au gouvernement en place ?

Guirane NDIAYE, de nationalité Sénégalaise, fonctionnaire international au HCDH a livré son expérience pour avoir travaillé avec des organisations de renforcement des institutions de la Société Civile au Burundi. Il définit la Société Civile comme *l'ensemble des différences associations qui ne sont pas inféodées au gouvernement.*

Étant donné qu'un gouvernement ne peut pas tout faire, la Société Civile œuvre à son appui en élaborant notamment des projets de Société pour des groupes spécifiques tels que la jeunesse.

Il faudrait notamment que la Société Civile Ruandaise s'implique au niveau de la formation

La relation entre pouvoirs publics et Société Civile est une relation complémentarité.

En acteur de la Société Civile Zaïroise à travers la voix des sans voix, une autre expérience est livrée par BITOKE wa RUBONEZA, rapatrié du Zaïre qui a vu la naissance, la croissance et la mort de la Société Civile Zaïroise(assassinée ou suicidée

La Société Civile Zaïroise est née des ce que l'on a appelé 10 fléaux qui ont donné naissance au "Mal zaïrois". La Société Civile s'est développée très rapidement au point que chaque région possédait son CRONG (Collectif régional des ONG).

Pour lui *la relation entre la Société Civile et les .pouvoir publics n'est pas une relation d'intermédiation mais une articulation illustrée par le schéma suivant:*

Un participant a relevé que dans la Région des Grands Lacs, la Société Civile n'a pas eu le même cheminement partout. Elle fut favorisée au Rwanda, inhibée au Burundi tandis qu'au Zaïre la Société Civile a récupéré le pouvoir de l'État pour combler l'absence de ce dernier.

II.3. Travaux d'ateliers

Pour les travaux de la deuxième journée, les participants étaient répartis en 5 groupes de discussion. Chaque groupe était composé d'environ 10 personnes et avait pour modérateur, une personne possédant une certaine expérience de la Société Civile. Les cinq modérateurs furent Cécile MUKARUBUGA, Josepha NYIRANKUNDABERA, Monique MUJAWAMARIYA HACHEY, BITOKE wa RUBONEZA et Manassé HABIYAMBERE. Manassé HABIYAMBERE a été choisi pour être modérateur d'un groupe afin de permettre l'émergence du point de vue des agriculteurs-éleveurs face à la Société Civile Rwandaise.

Les points soumis à la réflexion étaient les mêmes pour tous les groupes et axés sur les questions suivantes :

1. Des expériences heureuses, des expériences malheureuses - dans notre pays et ailleurs -quelles leçons tirer *?*

2. ***Que doit être la Société Civile? que devons - nous avoir en commun? sa composition -la représentativité - les statuts et le code de conduite.***

3. Les options (originalité) rwandaise *?*

4- Structure et fonctionnement.

Les cinq groupes devaient donc faire un diagnostic de la société civile rwandaise, décider de son institutionnalisation, déterminer qui est éligible à la Société Civile Rwandaise, fixer les grandes orientations de son action, et décider de la structure qu'elle devrait avoir ainsi que de son mode de fonctionnement.

Après les travaux de groupes qui ont duré presque 6 heures, les participants se sont retrouvés en séance plénière pour écouter les rapporteurs des différents ateliers.

A la fin de tous les exposés, un débat général a eu lieu pour nuancer, voire réfuter telle ou telle prise de position d'un groupe, ou pour éclairer différemment un point particulier, avant d'aboutir à un consensus.

Les idées principales retenues des exposés, des observations qui les ont suivis et du débat général ont fait l'objet d'une synthèse qui fut soumise à l'assemblée pour amendement.

II. 4- SYNTHESE

Les participants ont été unanimes pour affirmer la nécessité de l'institution de la Société Civile. Ils ont en outre reconnu qu'ils ont entamé un processus qui doit être poursuivi avec discernement et clairvoyance.

DIAGNOSTIC

'Les participants ont fait un diagnostic en relevant ce qui est positif et ce qui a été négatif jusqu'ici.

Ce qui est positif

- Les associations et autres acteurs de la Société Civile existent, même s'ils n'ont pas de coordination - Plusieurs acteurs ont la volonté de se mettre ensemble - La Société Civile constitue une force réelle - Des actions de développement existent en milieu rural - Il existe des individus qui possèdent des idées constructives.

Ce qui est négatif

- Une dépendance vis à vis du pouvoir public et des organisations internationales - Privilégier les intérêts individuels - Être divisé

- Ne pas savoir toujours ce que l'ont veut
- Course aux (bonnes places) postes juteux
- Prétendre travailler pour le bien être de la population tout en l'excluant de la prise des décisions qui la concernent - L'idée de Société Civile n'est pas une idée à nous rwandais.

2. Ce qui est fondamental au renforcement de la Société Civile

- Le concept de Société Civile doit venir de nous, de la base, et doit être partagée par tous.

- Mener une étude pour savoir si dans l'histoire du pays, une institution similaire n'a pas existé.

- Nous guérir nous-mêmes:

- tuer le virus de la division ethnique et de toute autre sorte de division qui nous ronge, par:
* des conférences-débats
* l'harmonisation de la compréhension/vision des principaux problèmes de notre pays (divisions, justice et autres)

- Une bonne compréhension du concept et une information suffisante aux organisations du milieu rural en vue d'une homogénéité de vision.

- Un consensus sur ce que nous avons en commun.

- Savoir quel type de Société Civile nous voulons.

3. La Société Civile Rwandaise serait:

- Un cadre comprenant des rwandais de différentes catégories regroupés en associations ou à titre individuel, indépendants des pouvoirs publics, caractérisés par une maturité d'esprit, le patriotisme et ayant pour objectif le développement, dans tous les domaines.

- Une structure regroupant les associations et organisations non gouvernementales

- Un cadre d'expression des (citoyens) dirigés.

Principes fondamentaux

- Éviter toute force susceptible de nous diviser et de nous faire dévier de nos objectifs
- Œuvrer à la cohésion et à l'intégrité des membres
- Ne pas cumuler des responsabilités au sein des pouvoirs publics et au sein des organes de la Société Civile.
- La transparence

- La solidarité et la complémentarité
- Indépendance et liberté d'expression
- Impartialité
- Collaborer avec d'autres intervenants (pouvoirs publics, organisations internationales) dans le respect mutuel
- Éviter de "se prostituer"
- Ne pas avoir peur de défendre nos intérêts et ceux de la population
- Soutien mutuel
- Parler franc entre nous(par ex. sur la question du génocide et des massacres)

4. Les options

- Débats sur les problèmes cruciaux du pays
  domaine économique et social
  domaine des droits de la personne et les valeurs rwandaises positives
  ex. : éduquer les rwandais au civisme et au patriotisme

- Donner un appui au gouvernement en lui faisant part de nos idées en vue de l'élaboration de la politique générale à suivre ex. sur l'habitat
- sur le droit foncier
- sur la réconciliation nationale

5. Structures et Fonctionnement

- Une structure légère
- Garder les structures en place
- Ne pas créer une nouvelle ONG? créer plutôt une commission pour l'approfondissement des idées amorcées jusqu'à ce que nous parvenions à un consensus quant à la Société Civile que nous voulons avant de mettre en place des organes.

6. Sujets à approfondir

- Qui représente qui ? - Où chercher la Société Civile ? - Consensus sur le concept se société civile et sur une appellation rwandaise - Comité de suivi.

La synthèse fut suivi d'un débat sur les questions restées en suspens et sur les inquiétude formulées après chacun des exposés. Ce débat avait également pour objectif de déterminer les modalités d'assurer le suivi de ce séminaire, de poursuivre le processus commencé au cours de ce séminaire.

2.5. ECHANGES ET DEBATS

- Le gros du travail a déjà été fait

- La synthèse qui a été faite reflète les idées émises par les différents groupes. C'est le résultat de notre travail, il nous reste à dire si nous sommes d'accord sur les différents points.
- Nous ne devons pas continuer de nous poser les questions telles que: "Qui représente qui? Où chercher la Société Civile?" qui ont été discutées en profondeur dans les groupes.

- Chacun sait qui il représente: la Société Civile se trouve là où nous sommes.

Si nous sommes d'accord que la Société Civile serait une voie pour résoudre nos problèmes, attendons-nous plutôt à l'examen du "comment ", sinon nous pourrions nous séparer sans parvenir à une conclusion.

- Les idées de la synthèse, nous devrions aller les approfondir au sein de nos associations respectives, car nous avons un mandat général et non un mandat spécifique pour l'organisation de la Société Civile.

- Ces idées doivent également être transmises aux associations qui n'ont pas été représentées au séminaire, pour qu'elles nous disent elles aussi ce qu'elles en pensent.

- Le problème de la représentativité ne devrait pas se poser. S'il l'on pose un problème important pour le pays, on trouve nécessairement une audience. Si le problème posé est d'intérêt général, il faut le poser rapidement.

Ex.: l'habitat aggloméré dans notre pays n'est pas conçu partout de la même façon. Nous pourrions en parler aux ministres concernés. Le ministre approché, si nous lui disons que telle agglomération n'a pas d'eau, il ne nous demandera pas qui nous représentons, il cherchera plutôt à savoir si l'eau a été prévue dans cette agglomération, ou pas.

- Nous ne pouvons pas débattre de tous les problèmes. Il y a 2 points essentiels:

- Nous sommes tous d'accord sur la mise en place d'une plate - forme de la Société Civile. Nous devons dès lors décider d'un comité pour le suivi de nos résolutions et de son mandat, de façon à ce que lors de notre prochaine rencontre nous puissions dire " voilà les tâches que nous avions assignées à ce comité, comment s'en est - il acquitté?"

- Quant à la représentativité et à la composition, nous ne pouvons pas épuiser le débat. Nous pourrions éventuellement demander au comité de suivi de mener une étude là-dessus qui nous permettrait de décider là-dessus la fois prochaine.

- Pour pouvoir expliquer de la même façon la Société Civile aux membres de nos associations respectives, nous demanderions à ce comité de nous procurer un outil pédagogique sous forme de P.V. de ce séminaire ou comme document à part répondant à ces questions. Qu'est-ce que la société civile? Quelle devrait être son organisation? Quels sont ses objectifs? Que devrait-elle faire pour atteindre ses objectifs?

A ce stage du débat, il fut convenu qu'une commission de suivi devait être mise en place et qu'il fallait en déterminer le mandat.

Concernant son mandat, les idées suivantes furent émises:

La commission de suivi devrait être mandatée pour,

- proposer des orientations à ceux qui ont entrepris de bâtir des agglomération (imidugudu)

- prendre en main la réconciliation nationale et lutter contre le phénomène de globalisation quant aux criminels

- entrer en contact avec toutes les associations et faire part à leurs organes dirigeants des résolutions du séminaire

- compléter la liste des associations qui n'ont pas été invitées.
- faire des concertations auprès de toutes les composantes de la Société Civile (jeunesse, femmes, ...).

Concernant cette concertation, il ne s'agira pas d'aller présenter le rapport du séminaire comme étant le rapport d'une plate-forme déjà née, au risque d'inhiber les idées des autres acteurs ou même de provoquer un sentiment de rejet. Il faudra insister sur le fait que des idées sont entrain d'être collectées notamment sur l'appellation "URUBUGA"', ses objectifs et les principes fondamentaux.

- Il faut fixer à la commission de suivi des délais

Concernant la composition, il fut décidé que le bureau provisoire qui a lancé les invitations ferait partie de la commission de suivi. A ce bureau provisoire s'ajouteraient les rapporteurs des groupes.

La commission sera donc ainsi constituée :

1. CCOAIB: Anicet KAYIGEMA
2. CLADHO: Jean Baptiste BARAMBIRWA
3. Église Catholique: Père Octave UGIRASHEBUJA
4. CESTRAR: François MURANGIRA
5. Pro femmes: Jeanne GAKUBA
6. Richard NSANZABAGANWA (Groupe2)
7 Jeanne d'Arc MUKAMUNANA (Groupe I)
8. James NSENGIYUMVA (Groupe 3)
9. Osée NIYIBIZI (Groupe 5)
10. Déo MUSHAYIDI (Groupe 4)

2.6. CLOTURE

Les cérémonies de clôture furent marquées par un bref communiqué final et un mot de clôture prononcé par Monsieur Anicet KAYIGEMA qui a assuré la présidence du séminaire.

Ci-après la traduction française du communiqué final lu en Kinyarwanda.

Communiqué final de la réunion préparatoire à la mise en place de la plate-forme de la société civile rwandaise

Du 15 au 17 janvier 1997 s'est tenu au Centre Iwacu de Kabusunzu, à l'invitation du bureau provisoire des collectifs des ONG, un séminaire-atelier.

Ce séminaire a regroupé les associations œuvrant au bien-être de la population ainsi que d'autre invités partenaires de ces associations.

Les participants à ce séminaire devaient examiner l'idée d'une plate-forme de coordination.
Après un long débat qui a fait émerger beaucoup de bonnes idées, les participants ont pris les résolutions suivantes:
- poursuivre et approfondir la réflexion et en faire part à beaucoup d'autres acteurs
- pour atteindre cet objectif, ils ont mis en place une commission chargée de ce travail
- lorsque cette commission aura "collecté" toutes les propositions et avis, il sera convoqué un congrès général pour décider.

Fait à Kigali, le 17/01/1997.

Mot de clôture

Nous vous livrons ci-après les idée -forces du mot prononcé à la clôture du séminaire:
Félicitons-nous mutuellement pour avoir répondu à l'invitation à participer à ce séminaire de 3 jours. Félicitons-nous d'autant plus que cette période de début d'année est une période assez chargée pour chacun d'entre nous . Malgré cela nous nous sommes disponibilisés.

L'idée qui avait au départ été conçue par un petit nombre a été transmis à plus de personnes et continuera à être communiquée à plus de personnes encore.

Tous les thèmes qui avaient été initialement prévus n'ont pas été traités. Nous avons préféré faire une analyse profonde de cette idée. C'était fondamental et nous nous séparons décidés à l'approfondir encore davantage.

Dans quelques jours nous allons nous retrouver pour évaluer l'état d'avancement de notre réflexion.

Les souhaits que nous avons formulés tout au long de ce séminaire sont très constructifs. Les recommandations que nous avons formulées sont fort utiles surtout qu'une commission de suivi a été mise en place avec un mandat et un calendrier précis. Elle doit se convaincre de la nécessité de l'organisation rapide de la Société Civile Rwandaise.

Je suis persuadé que cette commission sera à la hauteur des tâches en rapport avec le mandat que ce séminaire lui a assigné. Nous , ses membres en avons la ferme volonté et nous mettrons régulièrement au courant de tout ce que nous entreprendrons.
Encore une fois merci, bon retour chez vous et à bientôt.

Anicet KAYIGEMA

Société Civile Rwandaise

Séminaire sur la Société Civile

Date: 15 - **17 janvier 1997**
Lieu: Centre lwacu - Kabusunzu Kigali

1 Cadre

Le Rwanda sort à peine d'une guerre unique en son genre dans la série d'incessantes crises qui ont fait son histoire et ont entraîné chacune son cortège de problèmes non résolus ou résolus en surface.
En dépit de celle dernière guerre et de ses conséquences, une Société Civile renaît de ses cendres, qui, comme toutes les autres institutions, a aussi connu des hauts et des bas.
Sa structuration et sa relance répondent donc à un besoin réel. Que sera-t-elle à l'avenir. Quelle vision propose-t-elle pour un Rwanda de demain ?

État des lieux

Au lendemain du cataclysme d'avril 1994 qui a marqué la fin de la guerre débitée en 1990 et qui se solda par le génocide le plus terrible de ce siècle dans le cadre global de la reconstruction nationale, Il était tout aussi urgent de reparler de la Société Civile et le lui trouver un rôle dans ce vaste programme.

Bien avant, en 1993, une initiative était née du Centre IWACU et ARDES 'Table Ronde, de réflexion sur " Le rôle de la société civile dans le développement et dans la démocratisation au Rwanda".
Un séminaire était tenu du 12 au 16juillet 1993.
Ce séminaire décida de mettre en place des structures provisoires de ce qui devait être une "Plate-forme de la société Civile Rwandaise"

Cette structure était mise en place dans un environnement socio-politique qui allait par la suite dériver sur un génocide sans précédent, sur fond d'un tissu social usé depuis octobre 1990.

Toute jeune, sans expérience, confrontée aux problèmes divers:
- démocratisation sans vision nationale
- manipulation et récupération cyniques politiciennes
- tâtonnement par inexpérience
- dépendance financière et la suite des événements écrasa le poussin dans l'œuf.

La société civile tenta de prévenir, mais, ici complice et là victime, elle ne put ni empêcher, ni gérer le conflit. Tout le monde assista impuissant au génocide. Les clichés issus de presse limitent les dégâts à un cliché de "plus de 500 000 morts de tutsi et de hutu modérés"

Tout le monde se satisfait de tirer un rideau pudique sur les vrais problèmes: des vies humaines perdues, des enfants non accompagnés qui peuplent nos rues, des veuves sans espoir, des citoyens rapatriés dans un pays dont ils ne connaissent rien et où ils sont égarés - chez eux.

Le rideau pudique est tout aussi tiré sur un peuple rescapé de la guerre, du génocide, des massacres. Un peuple a perdu toutes ses repère culturels, humains, sociologues, ... Il ne sait par où commencer ni où aller, au moment où les autres pays évoluent vers une mondialisation de l'économie qui n'accordera aucun cadeau à un tiers monde qu'on en finit pas de traîner comme une remorque sans roues.

C'est sur cette toile de fond que la société civile rwandaise renaît de ces cendres et veut retrouver sa place dans la société globale.

Diverses définitions de la Société Civile sont possibles. Globalement, la société civile pourrait se définir comme l'ensemble d'organisations, d'institutions, de forces vives, individuelles ou associatives, non incorporées dans l'appareil politique de l'État, avec ou sans but lucratif, et poursuivant des objectifs à caractère social, culturel, économique, humanitaire, religieux....

Pour qu'il constitue une société civile, cet ensemble doit être organisé, bien représentatif, et jouer un rôle de traduction de la conscience collective, de formation, de proposition de solutions alternatives aux problèmes que vivent les populations.
En cas de nécessité, Elle peut dénoncer, faire des revendications et des pressions sur les autorités politiques ou toute autre organisation et individus.

Sa mission est d'articuler les besoins des populations, rechercher la satisfaction de ces besoins faire l'intermédiation entre les populations et les structures étatiques.
Elle doit également, et, ceci est spécialement valable Rwanda, collaborer avec ceux qui sont pour le développement humain du pays, dans des normes acceptables qui puissent lui permettre de s'intégrer dans la dynamique mondiale du jour, dans un pays habitable par et pour tous. Elle doit lutter contre la meurtrière dichotomie ethnique, sectaire, polarisante et 'éternellement explosive, au profit d'une vraie réconciliation nationale.

Les défis sont nombreux.

A. Les enjeux politiques:

Les gouvernements successifs qu'il a connus, en état de fatigue et à court d'idées ont dirigé des masses paysannes sans projets de société à leur proposer et sans valeurs réelles à leur apporter. Leurs systèmes n'ont pas résisté à l'usure de la vérité. Les seules portes de sortie devant l'impasse ont été trouvées dans le tissu social national: le Rwanda a connu Rutshunshu, ce que l'on a appelé la Révolution de 1959, la manipulation de la jeunesse estudiantine et la prise du pouvoir qui s'en est suivie en 1973, la crise politique de 1981, et finalement le génocide de 1994.

Plus jamais Çà! Cela se dit, mais par les autres. De la part des rwandais on n'enregistre que des murmures, des intentions, mais pas de discours ferme à ce sujet. Pas d'actions engagées contre, à la faille du scandale qui a fait basculer tout un peuple dans l'impensable bestialité qu'il a vécue et dont il paye encore les frais.

Le sang a été versé. Avec quoi le peuple rwandais lavera-t-il son sang versé! La Société Civile a un devoir de participation dans la recherche d'une solution à ce grave problème.

La société Civile a le devoir d'éduquer la population à une culture de la vie, pas de la mort gratuite. La culture de la tolérance et de la paix.
Elle a également le devoir d'éduquer, éduquer les rwandais au respect de la vie. Aujourd'hui, l'impunité s'est érigée en valeur, et si l'on pousse la logique plus loin, en culture. Dès lors le droit à la vie devient comme une faveur accordée au plus faible (de par le nombre, le sexe, l'origine régionale ou ethnique, ...

La Société Civile doit s'inspirer du passé, mais surtout regarder et aller de l'avant; elle a le devoir de s'inspirer des aspirations profondes des citoyens et lutter pour le renforcement d'un système politique basé sur ces aspirations.

Cela n'est possible que dans un État de gouvernance démocratique, qui respecte les droits de tous les citoyens, où le système judiciaire réhabilite chacun dans son droit.

B. Les enjeux économiques

Aujourd'hui plus que jamais, l'économie rwandaise est en souffrance. Le secteur principal de la production nationale: l'agriculture souffre de l'abandon le plus total. Des terres sont laissées à elles mêmes, d'autres sont illégalement occupées. Toutes sont mal gérées.

Le gouvernement reste velléitaire sur la politique de l'habitat et de la gestion des sols, sous le couvert de manque de techniciens et de moyens. Pour des raisons de survie politique, les responsables politiques ne veulent pas gérer la question selon une méthode qui ne plaira certainement pas à tout le monde, mais dont la finalité, à savoir la rationalisation des sols est incontournable. Quel qu'en soit le prix.

Quand les spécialistes parlent du Rwanda, les chiffres sont biaisé, les concepts faussés. Tous les sans emplois sont classés sous la rubrique "agriculteurs" de l'identité civile: 95% des rwandais sont agriculteurs, et il n'y a pas de production agricole, malgré la fertilité permanente du sol qui pourrait permettre jusqu'à trois récoltes par an, et un climat favorable à tous points de vue. Il y a paradoxe quelque part. Une formule qui' nous sorte de l'ornière est urgente.

L'État traîne les pieds dans le grand saut international de la privatisation. Devrait-il aller de l'avant? La privatisation va-t-elle dans l'intérêt des populations? En tout état de cause, il est temps que tous les rwandais comprennent que la politique de la main tendue a fait son

temps. Si les pays avancés privatisent systématiquement sous le poids de leur dette publique, il est impensable qu'ils continueront à financer les structures périmées des pays pauvres.

Si le Rwanda doit trouver sa place dans le grand mouvement de la mondialisation, la société Civile rwandaise doit trouver son rôle dans la promotion de l'initiative individuelle. Même si les probabilités de réussites sont très limitées, même si la place des pays pauvres n'est pas apparente, il n'en reste pas moins vrai qu'ils ont le devoir de connaître leur situation par rapport aux pays résolument engagés dans le mouvement de la croissance économique.
D'autres questions subsistent....

C. Le piège culturel.

Il n'est plus à prouver le rôle prépondérant du facteur culturel dans le développement des peuples.
Il est aussi prouvé que par abandon ou perte des valeurs culturelles, un peuple -le nôtre- en est arrivé à s'autodéstruire. Pendant longtemps le peuple rwandais a vécu dans le reniement de ses propres valeurs, sa religion, son histoire, et son support folklorique, ...

La religion du missionnaire a fait concurrence au support spirituel traditionnel. Elle n'a cependant pas remplacé celui-ci par une autre où le rwandais puisse trouver mieux que son Dieu traditionnel, les esprits de ses ancêtres, au lieu des ancêtres des autres,...

La nouvelle structure politico-sociale issue de la colonisation est soupçonné d'être à l'origine des malheurs que le Rwanda a vécu par la suite.
Rappelons également que le séculaire système de l'ubuhake, qui avait ses qualités et ses défauts a été supprimé à l'époque des indépendances, mais ne fut remplacé par aucun autre système qui fût au moins aussi valable. Vers quel système social évoluons-nous?

Et que dire de ces supports incontestés, arguments massue à toutes discussion, que sont les proverbes?
- i.e.: " Kwikiriza ntibibuza uwanga kwanga", (= dire "oui" n'engage pas nécessairement à un accord): dès lors, la notion d'engagement est fragile. A quoi sert-il de dialoguer quand la langue de bois est une institution culturelle? Ceci n'est qu'un exemple pris au hasard. Et si notre pays avait enregistré tant de morts, juste pour une façon de dire ?

La Société Civile, dans sa mission de prévention, a également le devoir de se poser des questions, sur ce qu'il faut prendre et ce qu'il faut laisser de la "Culture Rwandaise", voire de proposer des garde-fous, pour que "plus jamais" on ne retombe dans le bain de sang.

D. Les questions pendantes:

- Presque 1 000000 de réfugiés sont entrain de rentrer en catastrophe. Comment les intégrer, répondre aux urgences et stabiliser une société devant des risques d'explosion'? Plus de 80 000 prisonniers attendent leurs procès. Parmi eux de faux coupables et hors des murs des prisons,

parmi eux beaucoup de vrais criminels. Ajoutons à cela que l'appareil judiciaire n'est qu'en train d'être réhabilité. Comment cohabitera la population dans l'entre-temps ? .

- Des cas sociaux ne trouvent pas de solution. Les veuves sont estimées à 400 000. Dispersées çà et là dans un environnement quelque fois hostile. Elles ont également le droit de se refaire une vie. Elle ont le droit à la succession de leurs biens et de ceux de leurs enfants. Les orphelins sont encore plus nombreux: ceux de la guerre, ceux du SIDA, sans compter les enfants non accompagnés qui peuplent nos rues et caniveaux.
- La question des rescapés du génocide: ils réclament leurs droits à la justice et un encadrement social spécial aux traumatisés et aux laissés pour compte auxquels ils ont droit.
- La question de la justice et de l'État de droit, l'égalité entre l'homme et la femme, le droit de la population à vivre dans un environnement, social, politique, économique, viable qui ne dépend pas des sautes d'humeurs des politiciens.
- La question de l'habitat et de la gestion des sols, le choix entre un habitat en agglomération et l'habitat dispersé: la question est d'autant plus délicate qu'elle touche de très près au problème de cohabitation, de sécurité, et de réconciliation nationale, sans compter son impact sur la distribution des terres et de stabilité politique.
- La question de l'enclavement national et de l'intégration régionale.
- La question de la sécurité dans la sous-région.
- La question de l'enseignement et des techniques de communication du jour.

Le présent séminaire se propose d'étudier l'avenir de la Société Civile rwandaise autour des thèmes suivants:

1. Société Civile et état de droit:

Vue synthétique du cheminement de la Société Civile Rwandaise depuis sa naissance en 1993, par rapport à l'environnement dans lequel elle a évolué. Ses rapports par le passé avec l'appareil étatique, sa participation à la vie nationale, un bilan autocritique.

- Trois ateliers sont prévus, sur un même sujet: "Société Civile Rwandaise, diagnostic".
- Questions clé: 1.Que s'est-il passé?
  2. Où en sommes-nous? État des lieux
  3. Où allons nous?

2. La Société Civile Rwandaise face aux défis de la reconstruction nationale et de la mondialisation: une question de choix.

- **Trois ateliers:** 1. Vers une autre vision des stratégies économiques
  2. Sortir de l'informel par l'initiative privée, mais comment?
  3. Priorités nationales et intégration régionale
  4. Promotion de l'initiative individuelle

But du séminaire

Réfléchir sur les principes et modalités, les voies et moyens de mettre en place une Plate-forme de la Société Civile Rwandaise.

Objectifs du séminaire

1. Définir et déterminer les moyens de mettre en place une Société Civile Rwandaise et adopter ses textes de base (charte et règlement intérieur).

2. Élaborer un code de conduite qui doit la guider. Ce code doit être un consensus minimal acceptable par toutes les composantes de la Société Civile et compréhensible par un maximum de personnes possibles. Définir des critères d'éligibilité ou d'exclusion à la Plate-forme.
3.Déterminer un plan d'action de la Société Civile Rwandaise dans la participation à l'effort national de stabilisation de la société pour un développement économiques dans des normes à jour.

Méthodologie

La question de la société Civile Rwandaise suscite beaucoup d'autres sous questions qui pour la plus part relèvent des accords de principe et du compromis. Aussi, l'accent sera-t-il mis sur le brain storming et les consultations.
Nous privilégierons la méthode participative , surtout dans les travaux en ateliers.

Produits du séminaire

A l'issue du séminaire,

1. Des positions claires sur l'état général de la Société rwandaise en général et sur l'état de la Société Civile en particulier seront prises.

2.Un code de conduite de la Société Civile sera adopté.

3.Les textes de base et une structure organisationnelle de la Société Civile seront adoptés.

4. Un plan d'action sera proposé pour amendement et adoption par le Congrès national constitutif.

6. Une date sera fixée pour un congrès national constitutif au cours duquel les associations et collectifs désireux adhéreront à la Charte.

B. Liste des participants

N°	Amazina	Imiryango
1.	KAYIGEMA Anicet	CCOAIB
2.	GAHIGIRO Jean Damascène	CCOAIB
3.	MUKARUBUGA Cécile	ACORD
4.	KANANURA Canisius	CRID
5.	MUJAWAMARIYA Monique Hachey	FIAU
6.	NYIRANKUNDABERA Josepha	PREFED
7.	NSANZABAGANWA Richard	ARDHO
8.	KANAKUZE Judith	PRO-FEMME TWESE. HAMWE
9.	GASIMBA François Xavier	DUHAMIC-ADRI
10.	NSENGIYUMVA James	Syndicat IMBARAGA
11.	NKUBITO Eugène	Centre IWACU
12.	KANZAYIRE Eugènie	NGO Info Officer
13.	GASANA Théogène	C.S.C/Gitararria
14.	BITOKE wa Ruboneza Vianney	SOLIDALITE A.
15.	GAKUBA Jeanne	PRO-FEMMESIT. HAMWE
16.	MUKANKUSI Alphonsine	INGABO/Gitarama
17.	IRYIVUZE Rose	INGABO
18.	MUKANDAMAGE Marie Josée	PRIMATURE (SERUKA)
19.	NIYONKURU Constantin	MINITRASO
20.	SEKA KANYANDEKWE Tony At.	ORINFOR
21.	HABIYAMBERE Manassé	INGABO
22	NKURIKIYIMANAJ. M. Vianney	COSYLI
23.	KAGUBAKE Solange	FORWA
24	BATAGATA André	AGEUNR(UNR)
25.	KANAMUGIRE David	AGEUNR (LTNR)
26.	MULIHIRA Gerishomu	INGABO
27.	NSABIMANA Jovitha	INGABO
28.	MURANGIRA François	CESTRAR
29	MUKAMUNANA Jeanne d'Arc	LDGL
30.	BYANAFASHE Déo	APARU (UNR)
31.	MUSERUKA Casimir	APARU (UNR)
32.	BYUKUSENGE Servillien	ADL
33.	RUTABINGWA Eustache	Association ARJ
34.	NIYIBIZI Hosea	AVP
35	GASARASI Wellars	SPECOM (COSYLI)
36.	KARANGANWA Cassien	MINIREISO/HACU
37.	BARAMBIRWA Jean Baptiste	CLADHO
38.	MUBERANTWALI Théoneste	Le Canard enchaîne

39. IHOZA Annociata LIPRODHOR
40. SEBERA Marthe PROFEMME
41. ZANINKA Jeannette Centre IWACU
42. BARIKUNGERI Mary Church world Services
43. SAFARI Emmanuel SC-US Embassy
44. BUDEGE Benoît journal INGABO
45. MULIGANDE Bonaventure Secrétariat P. de la Société Civile
46. KAYITESI Chantal Pro-femmes
47. BUCYANA Guillaume Minitraso - NGO Department
48. GASANA Gaspard UBPR
49. Frank Van Acker NCOS
50. KAYISIRE Laetitia PNUD
51. SIMOUSE Simon HCDH
52 GASANA Théogène CSC[UGAMA
53. MUNGWARAREBA Modeste CEPR
54 GUIRANE Ndiaye HCDH
55. KAYIGAMBA J. Baptiste ORINFOR
56. MPABWANIMANA Fidèle Unité de production de la Société Civile
57 MUSHAYIDI Déo L'ère de Liberté